

CO³
CO-COnstruction des COnnaissances pour la
transition écologique et solidaire

Appel à projets de recherche participative

Date limite de dépôt des propositions :

12 Septembre 2018 (16h)

Mots clés : recherche participative, transition écologique et solidaire, agroécologie, alimentation, écosystèmes, services écosystémiques, sols, santé, conditions environnementales, ...



Les informations contenues dans ce document pourront faire l'objet de modifications.
La version actualisée du document est disponible à tout moment sur la plateforme de dépôt de l'ADEME.

SOMMAIRE

I. CONTEXTE ET ENJEUX	3
II. OBJECTIFS ET THEMATIQUES DU DISPOSITIF CO³.....	5
Objectifs du dispositif CO ³	5
Engagements spécifiques des porteurs de projets dans le dispositif CO ³	5
Thématiques éligibles	6
III. TYPES DE PROJETS SOUTENUS	7
Critères d'éligibilité.....	7
Critères d'évaluation des projets (en émergence ou consolidés)	8
IV. MODALITES DE SELECTION ET DE SOUTIEN AUX PROJETS	9
Modalités de sélection.....	9
Hauteur du soutien financier	9
Dépenses éligibles.....	10
V. MODALITE DE DEPOT DES DOSSIERS	10
Critères de recevabilité.....	10
Planning récapitulatif et contact.....	11
Liste des annexes	11
Notes de référence.....	11

I. Contexte et enjeux

La recherche participative vise à soutenir des formes de recherche scientifique impliquant la société civile, notamment les associations, dans la construction, la formulation et la résolution de problématiques. Les recherches participatives sont par définition co-construites entre des chercheurs (universitaires, issus des organismes de recherche) et des acteurs ancrés dans les territoires (associations, collectivités territoriales, entreprises notamment celles de l'économie sociale et solidaire), poursuivant une double finalité d'action et de recherche. Il s'agit d'associer différentes formes de savoirs pour apporter une réponse à des problématiques de recherche ancrées dans l'expérience des acteurs, en vue de l'action. Ces pratiques de co-construction des connaissances permettent ainsi la production de résultats scientifiques pertinents et directement appropriables par les acteurs socioéconomiques et/ou la société pour répondre aux problèmes qu'ils cherchent à résoudre. Ces collaborations doivent être effectives à tous les stades du projet de recherche, de la co-construction de la question de recherche en amont jusqu'à la diffusion des résultats en aval, en passant par la définition des protocoles de recherche, le recueil des données et leur analyse.

Cette modalité de recherche, orientée vers l'action, est bien documentéeⁱ et a déjà fait l'objet de soutiens institutionnels en France, par exemple dans le cadre du programme REPEREⁱⁱ initié en 2011 par le ministère de l'Environnement ou de dispositifs régionaux comme les Partenariats Institutions-Citoyens pour la Recherche et l'Innovation (PICRI) de la région Île-de-France, le dispositif Chercheurs-citoyens en région Nord-Pas-de-Calais et le programme Appropriation Sociale des Sciences (ASOSC) en Bretagne. Entendu comme désignant une collaboration étroite entre chercheurs et société civile non marchande, le concept de la recherche participative trouve ses racines dans de multiples mouvements particulièrement actifs dans la seconde moitié du XX^e siècle (éducation populaire, philosophie pragmatique, recherche-action, sciences citoyennes, Boutiques des Sciences, participatory researchⁱⁱⁱ...).

En France, les communautés d'acteurs (chercheurs et associations) impliquées dans des recherches participatives sont, ou ont été, actives au travers, entre autres, de la commission pluraliste REPERE^{iv}, du Groupement de Recherche Action Participative (GDR PARCS)^v et de l'association *Sciences Citoyennes*. En 2016, un rapport commandé par le ministère français de la Recherche (sous l'égide de François Houllier^{vi}) établit un état des lieux de la diversité des formes de collaboration entre chercheurs et associations, identifie la recherche participative comme modalité particulière et propose des recommandations. En 2017, l'Alliance Sciences et Société (ALLiss) a publié un Livre Blanc intitulé « Prendre au sérieux la société de la connaissance » centré sur la notion de « Tiers-Etat de la recherche »^{vii}.

Si les recommandations quant aux actions à conduire pour encourager ces formes de recherche convergent, l'ADEME, la Fondation de France, Agropolis Fondation, la Fondation Charles Léopold Mayer ont tiré le constat commun qu'à ce jour, elles ne font l'objet en France d'aucun soutien particulier pérenne et restent insuffisamment développées.

La transition écologique et solidaire, selon le Plan Climat du ministère de la Transition écologique et solidaire, est une évolution vers un nouveau modèle économique et social,

un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux. Aussi, l'association d'acteurs de la société civile et de chercheurs au sein de projets de recherche participative doit permettre d'accompagner cette évolution et l'émergence de tels nouveaux modèles, particulièrement si cette association sert des approches pluridisciplinaires. Face à ces enjeux, il est souhaitable de mobiliser au mieux les liens entre science et société, notamment en ce qui concerne les enjeux climatiques, énergétiques et sanitaires de la transition écologique et solidaire. L'ADEME et ces fondations se sont donc engagées conjointement à soutenir la recherche participative à travers un dispositif expérimental co-porté : CO³(CO-COnstruction de COnnaisances).

Plusieurs acteurs régionaux se sont associés au constat partagé, ils pourraient s'associer à ce dispositif.

II. Objectifs et thématiques du dispositif CO³

Objectifs du dispositif CO³

L'objectif fondamental du dispositif CO³ communément mis en place est de donner une place plus visible à la recherche participative dans l'espace public et de soutenir des projets de recherche. Il s'agit de dynamiser ces nouvelles formes de recherche participative, par des partages d'expériences, la mutualisation des moyens et l'innovation dans l'accompagnement. Au-delà de la production de connaissances sur le sujet spécifique de chaque recherche, le soutien apporté aux projets aura donc pour ambition :

- De faciliter la construction scientifique des projets de recherche et faire reconnaître la robustesse des résultats acquis,
- De capitaliser sur les méthodes et démarches de co-construction de la recherche entre acteurs de sphères différentes engagés au service de l'action sociétale,
- De diffuser les enseignements sur la recherche participative auprès des différentes scènes d'acteurs afférentes (institutionnelles, académiques, professionnelles, citoyennes).

Visant le développement pérenne des recherches participatives, les fondateurs du dispositif CO³ ont défini trois objectifs au fondement de sa mise en œuvre :

- Produire, partager et valoriser des connaissances originales, scientifiques et co-construites pour la transition écologique et solidaire
- Bâtir et soutenir des communautés d'acteurs (chercheurs et organisations de la société civile) de la recherche participative
- Construire une communauté de pratiques des bailleurs de la recherche participative

Engagements spécifiques des porteurs de projets dans le dispositif CO³

Le dispositif CO³ porte une attention particulière à la qualité et à l'intensité de la collaboration entre les différents partenaires des projets. C'est pourquoi les porteurs de projets sélectionnés acceptent d'être accompagnés tout au long du projet par un « tiers-veilleur », quel que soit l'état d'avancement du projet. L'appellation « tiers-veilleur » fait référence à l'expérimentation menée au sein du programme REPERE^{viii} et désignant une personne hors du collectif de recherche missionnée pour l'accompagnement de la mise en œuvre collective du projet pour atteindre les objectifs communs. Ce rôle doit être défini précisément selon les besoins spécifiques de chaque collectif.

Dans son objectif de bâtir et soutenir les communautés d'acteurs de la recherche participative, le dispositif CO³ organisera différents séminaires de travail permettant d'élaborer une réflexion collective à partir du partage des expériences de co-construction des connaissances. Les porteurs de projets sélectionnés s'engagent à alimenter la réflexion collective en participant aux activités transversales proposées par le dispositif CO³, dès la fin du processus de sélection.

Le dispositif CO³ vise également à partager et valoriser des connaissances originales, scientifiques et co-construites. Dans ce cadre, les porteurs de projets sélectionnés

s'engagent à répondre aux demandes en matière de valorisation et communication relatives au dispositif.

Thématiques éligibles

Ainsi, cet appel à projets de recherche participative (APRP), premier APRP d'un dispositif qui se veut pérenne, vise à soutenir et accompagner des projets de recherche favorisant la transition écologique et solidaire. Cette première édition portera un intérêt particulier, mais non exclusif sur les thématiques suivantes :

- *Agroécologie, agriculture et alimentation durables : les pratiques de l'agriculture intensive, sous-tendues par les orientations des marchés et des politiques agricoles, ont montré leurs limites en termes de durabilité par leur impact sur les ressources (eau, sols, biodiversité...), les milieux (écosystèmes, paysages et territoires...), la santé humaine et la situation économique des agriculteurs. Cet appel à projets soutiendra des démarches originales de co-construction et de mobilisation des connaissances visant à développer de nouveaux systèmes et pratiques agricoles et alimentaires, à raisonner collectivement leur place dans les territoires (localisation des productions, agriculture urbaine, économie circulaire...) et les filières, à éclairer les choix alimentaires des consommateurs et l'action publique. Ces démarches devront privilégier les approches combinant les enjeux environnement/santé/sociaux.*
- *Gestion intégrée des milieux : La gestion intégrée des milieux (de tous types et localisations, des plus urbains au plus ruraux) implique une connaissance et compréhension partagée de leur complexité, de leur dynamique, des usages et représentations qu'en font ou désirent en faire les acteurs de la société, des impacts de ces usages. Cet appel à projets soutiendra des démarches de co-construction de connaissances sur les écosystèmes et les milieux ainsi que sur des modes de gestion concertée assurant à la fois leur préservation et la fourniture de services pour la société.*
- *Santé et environnement : Le champ de la santé environnementale comprend la relation entre d'une part des facteurs environnementaux et d'autre part la santé des personnes. Comptent dans les facteurs environnementaux aussi bien des variables dans l'environnement naturel (écosystèmes) que dans l'environnement créé par l'homme (cadre bâti, transports, conditions de travail). Cet appel à projets soutiendra des initiatives de recherche participative qui ciblent, dans un contexte local, régional ou national, l'amélioration ou le maintien de la santé des personnes à partir d'une amélioration des conditions environnementales.*

III. Types de projets soutenus

Le dispositif soutiendra deux types de projets, ayant des maturités différentes :

- des projets en émergence, pour un accompagnement de leur maturation d'une durée maximale d'un an,
- des projets de recherche participative déjà consolidés, pour un soutien et un accompagnement d'une durée inférieure ou égale à 3 ans.

Les équipes projets devront être des collectifs tels que le propose la définition de la recherche participative (voir Contexte et enjeux) et tels que le précisent les critères d'éligibilité ci-dessous.

Les projets de recherche participative sélectionnés, en émergence ou déjà consolidés, bénéficieront d'un soutien financier et d'un accompagnement assuré par un « tiers-veilleur ».

Un projet en émergence pourra candidater à un APRP futur en tant que projet consolidé et fera l'objet d'une évaluation comme tous les autres projets. Le soutien à un projet en émergence n'entraîne pas automatiquement le soutien au projet consolidé dans les appels à projets futurs.

Critères d'éligibilité

Sont éligibles au présent dispositif, les projets portés conjointement par un groupe de partenaires comprenant au minimum :

- un organisme de recherche scientifique public
- une organisation de la société civile : associations, acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), acteurs économiques porteurs d'une question d'intérêt général

Le projet peut s'ouvrir à tout autre partenaire (collectivités territoriales...).

La participation des associations et des acteurs de l'ESS est particulièrement encouragée dans le cadre de l'APRP.

Les projets soumis devront satisfaire les critères suivants :

- S'inscrire dans la thématique de la transition écologique et solidaire
- Permettre la libre diffusion des résultats et des savoirs
- S'inscrire explicitement dans un processus de recherche participative, fondé sur la coopération effective des partenaires pour l'ensemble des étapes du projet
- Accepter les engagements spécifiques au caractère expérimental du dispositif CO³ précédemment décrits

Par conséquent, les projets suivants ne seront pas éligibles :

- Les projets de promotion ou de diffusion de la culture scientifique et technique,
- Les projets de recherche scientifique sans implication de la société civile
- Les projets de recherche à finalité purement économique

Critères d'évaluation des projets (en émergence ou consolidés)

	En émergence	Consolidés
Qualité du partenariat		
Complémentarité du partenariat	X	X
Dynamique d'émergence	X	
Identification des intérêts communs		X
Niveau d'expertise des équipes	X	X
Compétence des coordinateurs de projet	X	X
Possibilités de participation des partenaires à l'ensemble des étapes et équilibre du niveau d'implication		X
Attention portée à l'action et à l'accès aux sphères éloignées des champs scientifiques		X
Dimension réflexive de l'équipe sur ses productions		X
Pertinence et qualité scientifique de la proposition		
Capacité à répondre aux objectifs généraux de l'appel à projets	X	X
Clarté de présentation (résumé, objectifs et programme de travail)	X	X
Cohérence entre les besoins et les attendus pour l'ensemble des partenaires	X	X
Structuration du projet (méthodologie, description des tâches, définition et calendrier des livrables...)		X
Caractère novateur de la problématique, intérêt de la question de recherche par rapport à l'état de l'art et pour l'action, faisabilité technique et scientifique	X	X
Adéquation projets et moyens, responsabilité sociale, sanitaire et environnementale		
Cohérence des délais et des budgets par rapport au programme de travail	X	X
Adaptation des moyens mis en œuvre (personnels, investissements, équipements, autres...) avec le montant de l'aide demandée	X	X
Maîtrise des risques inhérents au projet (organisationnel, technique, lié à l'atteinte de l'objectif, lié à la co-construction...)		X
Prise en compte de l'efficacité énergétique et des autres impacts sur l'environnement et la santé		X
Utilisation et diffusion des résultats		
Capacité d'appropriation et de diffusion des résultats attendus par l'ensemble des partenaires		X
Capacité de dissémination et de transfert des résultats vers d'autres acteurs / Transférabilité des connaissances produites pour des objectifs d'action		X
Explicitation des procédures prévues pour l'exploitation, l'interprétation, la diffusion des résultats, identification de règles sur la propriété intellectuelle		X

IV. Modalités de sélection et de soutien aux projets

Modalités de sélection

Chaque projet éligible sera soumis à une évaluation par les membres du comité d'orientation scientifique pluraliste (Cosp) mis en place pour accompagner le dispositif CO³. Ce comité est composé d'experts institutionnels scientifiques et associatifs reconnus en matière de recherche participative et motivés pour s'impliquer dans un dispositif expérimental. Ce même comité se réserve le droit de faire appel à des experts techniques extérieurs au dispositif pour vérifier l'expertise scientifique sur les thématiques des recherches, les champs concernés étant potentiellement très vastes.

Au vu des expertises, un rapport sera établi et discuté en réunion du Cosp qui établira, après discussion de l'ensemble des rapports, une liste de projets priorisés. Cette liste sera alors présentée au Comité de pilotage (Copil), composé de représentants de chacun des bailleurs et de représentants des Ministères impliqués. Les projets seront retenus par les financeurs en fonction de leur qualité, des priorités thématiques et des disponibilités financières de chacun. Le Copil établira et publiera alors la liste des projets retenus.

Dans un délai de 3 semaines suivant la date de réunion du Copil, chaque porteur de projet recevra une réponse écrite argumentée précisant l'issue donnée à son projet ainsi que la marche à suivre, dans le cas des projets retenus.

L'évaluation est conduite par le Cosp, la sélection est réalisée par le Copil sur la base de la priorisation soumise par le Cosp.

Les décisions du Copil sont souveraines et ne donnent lieu à aucun recours possible.

Hauteur du soutien financier

L'aide sollicitée n'excèdera pas :

- 15 000 euros pour un projet en émergence (accompagnement maximal d'un an)
- 150 000 euros pour un projet consolidé d'une durée inférieure ou égale à 3 ans (50 000 euros par an)

Si le budget présenté est supérieur à ces montants, les postulants doivent justifier d'un financement complémentaire.

Le budget du projet intègre les coûts d'accompagnement et d'engagement dans le dispositif expérimental CO³. Il faut donc prévoir au budget général une somme minimale de 2 500 euros/an pour le défraiement et l'indemnisation du tiers-veilleur, ainsi que la somme nécessaire pour un déplacement des coordinateurs du projet à deux séminaires de travail d'une journée par an.

Les aides financières seront versées sous forme de subvention, avec une prise en charge financière du projet au maximum de 70%. (pour plus d'informations : <http://www.ademe.fr/recherche-innovation/financer-theses-recherche-linnovation/dossier/financer-projet-recherche/systeme-daide-rdi>) .

Dépenses éligibles

- les coûts d'équipement, des instruments, logiciel ou ordinateur
- les frais de personnel :
 - permanent (chercheurs, techniciens et autres personnels d'appui s'ils sont employés pour le projet), hors les personnels permanents des structures publiques
 - temporaire (recrutés pour le projet);
- les coûts de la recherche contractuelle, de la sous-traitance, ainsi que les coûts des services de conseil et des services équivalents utilisés exclusivement aux fins du projet ;
- les frais généraux additionnels
 - dépenses connexes et les autres frais d'exploitation, notamment les coûts des matériaux, fournitures et produits similaires, supportés directement du fait du projet.
 - frais de déplacement
- les frais liés à la publication, dissémination et communication autour du projet
- les coûts d'engagement dans le dispositif CO³
- les frais de gestion (dans la limite de 8% des dépenses éligibles)

V. Modalité de dépôt des dossiers

Les candidats sont invités à déposer leur dossier sur la [plate-forme de dépôt et de suivi ADEME](#) avant le **12 septembre 2018 à 16h**.

Les informations et documents nécessaires pour le remplissage et le dépôt des dossiers sont disponibles sur cette plate-forme.

Le dossier à soumettre est constitué :

- d'une annexe technique (projet en émergence ou projet consolidé),
- d'une annexe financière et administrative,
- d'un diagramme de Gantt (optionnel et uniquement pour les projets consolidés).

Pour toute demande de renseignements, merci d'envoyer un mail à l'adresse aprp.co3@ademe.fr.

Critères de recevabilité

Le secrétariat de l'APRP s'assure de la recevabilité et de la conformité des dossiers.

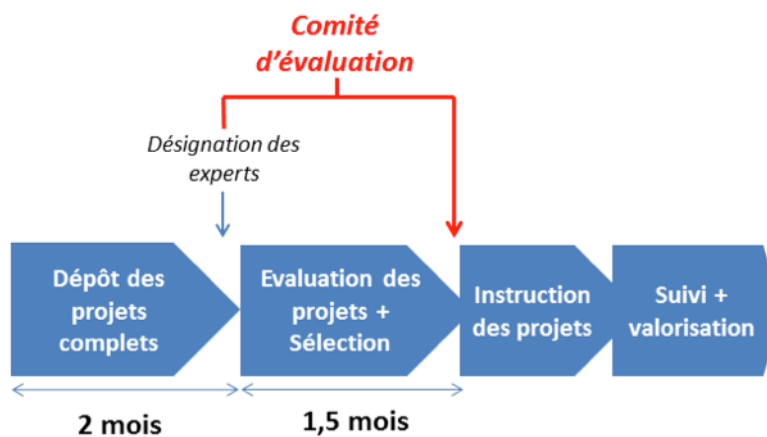
Seront considérés comme non recevables :

- Les dossiers soumis hors délai,
- Les dossiers incomplets,
- Les dossiers ne respectant pas les formats de soumission (modèles et formats fournis),
- Les projets d'une durée supérieure à 36 mois,
- Les dossiers non déposés via la plate-forme « appelsaprojets.ademe.fr » (sauf problèmes techniques de mise en œuvre de la plate-forme et imputables à l'ADEME).

Ne seront pas étudiés:

- Les dossiers n'entrant pas dans le champ de l'appel à projets,
- Les dossiers couvrant majoritairement d'autres domaines ou des domaines traités dans d'autres appels à projets,
- Les opérations non transposables ou dont les résultats n'intéresseraient que leur seul promoteur.
- Les projets dont le budget dépasse le montant maximal sans justifier de ressources complémentaires

Planning récapitulatif et contact



Pour toute demande de renseignements, merci d'envoyer un message à l'adresse [aprp.co3\[at\]ademe.fr](mailto:aprp.co3@ademe.fr)

Liste des annexes :

- Composition du Comité d'orientation scientifique pluraliste
- Composition du Comité de pilotage
- Annexe technique
- Annexe financière et administrative
- Diagramme de Gantt

Notes de référence

ⁱA titre d'exemples, voici deux ouvrages en français qui l'illustrent, à la fois à travers des relations d'expériences et les réflexions théoriques qu'elle suscite afin de se donner les bases d'une rigueur propre et d'une évaluation collective partagée à la fois par les chercheurs et les acteurs qui la pratiquent : le premier est l'œuvre d'un collectif « Les chercheurs ignorants » et s'intitule « Les recherches-actions collaboratives », il est publié par les Presses de l'EHESP (2015, 283 pages) ; le second vient d'être publié (2017) par les Presses de l'Université du Québec (PUR) sous le titre « Les recherches partenariales et collaboratives » (sous la direction d'Anne Gillet et de Diane-Gabrielle Tremblay (328 pages).

ⁱⁱ Ce programme prenait place dans la programmation scientifique que le ministère a conduite de 1990 à 2016. Cette initiative ministérielle visait à initier une voie de recherche ouverte sur la société. Cette expérience est analysée dans un numéro (vol. 25, supplément septembre 2017) de la revue « Natures sciences sociétés »

(nss.journal.org) intitulé « Pour une recherche en appui à l'action publique : leçons de l'expérience du ministère de l'environnement » (1990-2016).

ⁱⁱⁱ Un retour socio-historique plus complet et référencé est disponible en page 20 du rapport « La recherche participative comme mode de production de savoirs – Un état des lieux des pratiques en France », étude réalisée par Sciences Citoyennes, coordonné par Bérangère Storup, avec le soutien de la Fondation de France (<https://sciencescitoyennes.org/recherche-participative-ou-en-est-on/>)

^{iv} Laquelle a pris l'initiative d'un Appel à manifestation d'intérêt qui a débouché sur la labellisation d'une vingtaine de projets participatifs.

^v Le GDR PARCS a été créé en 2014. Il est rattaché au l'Institut Écologie et Environnement (INEE) du CNRS.

^{vi} Les Sciences participatives en France. Etat des lieux, bonnes pratiques & recommandations. Houllier F., Merilhou-Goudard J-B. <http://www.sciences-participatives.com/> (2016).

^{vii} L'ALLiss (www.alliss.org) a organisé à Paris les 7-9 janvier 2015 un colloque-forum intitulé « Pour une alliance sciences-sociétés » qui a réuni un millier de personnes et qui a mis en évidence l'existence d'un « continent invisible de coopérations entre la société civile et les organismes de l'Enseignement supérieur et de la recherche ». Cet évènement visait à « croiser les savoirs », à « élargir la notion d'innovation » et à ouvrir les voies d'une « nouvelle politique des savoirs ». Le Livre blanc publié en mars 2017 est téléchargeable sur le site d'ALLiss.

^{viii} Plus d'informations sur le programme et la commission pluraliste REPERE sur le site www.programme-repere.fr